



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 16 mars 2022

Point de situation sur l'accueil des familles ukrainiennes dans les Hautes-Pyrénées

Depuis l'offensive russe débutée le 24 février, plus de 3 millions d'Ukrainiens ont quitté leur pays en guerre. Dans les Hautes-Pyrénées, **44 personnes ont été accueillies à ce jour** et sont prises en charge dans le cadre d'un hébergement par des particuliers. 12 enfants ukrainiens sont scolarisés dans les Hautes-Pyrénées (1 en primaire, 9 en collège, 2 en lycée).

Les services de l'État, en lien avec les collectivités locales, les associations et les établissements d'accueil potentiels, se préparent à accueillir de nouvelles familles et ont mis en place un dispositif d'accueil dédié aux réfugiés ukrainiens.

Un guichet unique de premier accueil à la préfecture

Un **guichet unique de premier accueil des réfugiés ukrainiens est ouvert tous les lundis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00** dans les locaux de la préfecture à Tarbes (entrée Ursulines).

Il regroupe des agents de la préfecture et des travailleurs sociaux de l'UDAF 65, qui a été désignée comme structure d'appui dans l'accompagnement des ukrainiens arrivant dans le département.

Ce guichet unique a pour mission :

- de **recenser et identifier** les réfugiés ukrainiens et, le cas échéant, de leur délivrer les autorisations de séjour nécessaires (avec droit au travail),
- de **recueillir des informations** sur le ménage, ses besoins d'accompagnement et difficultés,
- de **prendre un rendez-vous auprès de l'OFII** pour la délivrance de la carte ADA* (allocation pour demandeur d'asile),
- d'**orienter vers un hébergement** de manière immédiate,
- d'**accompagner** les réfugiés ukrainiens afin d'ouvrir leurs droits sociaux (CPAM, CAF...).

Depuis sa mise en place, 44 réfugiés ukrainiens dont 23 mineurs se sont présentés au guichet. 21 autorisations provisoires de séjour ont été délivrées aux personnes adultes et 3 orientations vers des solutions d'hébergement ont été effectuées concernant 13 personnes.

Rappel : Les collectivités locales et citoyens qui accueillent ou ont connaissance de l'arrivée de réfugiés ukrainiens sur le département **sont invités à en informer dès que possible la préfecture** via l'adresse mail pref-ukraine@hautes-pyrenees.gouv.fr.

Un dispositif d'hébergement spécifique

L'hébergement des familles ukrainiennes qui arrivent sans solution repose actuellement sur les propositions d'accueil faites par des particuliers, des collectivités locales, des associations et des entreprises. La plateforme locale de recensement des propositions d'hébergement mise en place le 1er mars a permis d'identifier **579 propositions**. Ces propositions sont examinées par l'UDAF qui s'assure que les conditions d'accueil proposées correspondent aux besoins des familles accueillies. Les propositions confirmées sont ensuite inscrites sur une plateforme nationale.

Un travail est également en cours avec les hôteliers lourdais pour mettre en place une capacité d'accueil supplémentaire.

Un accompagnement global

En fonction des besoins identifiés lors du premier contact au guichet unique, l'UDAF mobilise l'ensemble des partenaires pour proposer un accompagnement global aux familles : accès aux biens de première nécessité, scolarisation, santé, accompagnement psychologique, recherche d'emploi...

Rodrigue Furcy, Préfet des Hautes-Pyrénées :

"Nous avons accueilli les premières familles ukrainiennes et nous nous préparons à de probables arrivées dans les prochains jours. Il y a un fort élan de solidarité et l'ensemble des acteurs est mobilisé pour permettre un accueil de qualité intégrant l'hébergement mais aussi l'accompagnement social, la scolarisation des enfants, l'accès aux soins et la recherche d'emploi."